CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé





Edité le : 06/10/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

> SAUR VALLEE DU RHONE SYLVAIN FAURE

AGENCE GARD LOZERE 250 AVENUE FLEMING 30000 **NIMES**

N° Prélèvement: 00169862

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier : LSE23-164495

00171213

Analyse demandée par : ARS DT DU GARD Identification échantillon : LSE2310-21178-1

N° Analyse: Nature:

Eau de distribution

Code PSV: 0000000564 Point de Surveillance : SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS

Localisation exacte : 43. ROUTE DE ST ANDRÉ

Dept et commune : 30 SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS

Coordonnées GPS du point (x,y) **X**: 44,2319849000 Y: 4,4663993000

UGE: 2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Type de visite : Π2 Type Analyse: D2.CP Motif du prélèvement : CP

Nom de l'exploitant : SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES

ZI SAINT CEZAIRE

AVENUE DU DR PLEMING

30000 NIMES

Nom de l'installation : SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS Code: 000505 Type: UDI

Prélèvement : Prélevé le 04/10/2023 à 07h48 Réception au laboratoire le 04/10/2023 à 16h08

Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire

Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation

humaine

Flaconnage CARSO-LSEHL

Traitement: CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 01/10/2023 à 16h08

Bate de debat d'analyse le 64/10/2025 à 10/100											
Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de QUAIITÉ QUAIITÉ CONTRACTOR CON				

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 06/10/2023

Identification échantillon: LSE2310-21178-1
Destinataire: SAUR VALLEE DU RHONE

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	•
Mesures sur le terrain									
Température de l'eau	11D2-CP	20.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#
pH sur le terrain	11D2-CP	7.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5 9	#
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.33	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.39	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/l CLO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Durée de dégazage	11D2-CP	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013				
Analyses physicochimiques <i>Métaux</i>									
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	μg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20		#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	2	μg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10		#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	0.040	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0	#

11D2-CP

ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Didier BLANCHON Responsable de Laboratoire Stewler